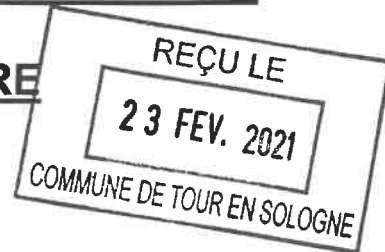


COMITE SYNDICAL DU SIVOS FONTAINES / TOUR

DU 19 Février 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE (Affichage et presse)



1. APPROBATION DU COMPTE RENDU

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 du comptable est sincère et conforme au compte administratif 2020 de l'ordonnateur.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif de 2020, conforme au compte de gestion du comptable, a été voté avec la reprise des résultats.

Dépenses de fonctionnement : 356 553.31 € / Recettes de fonctionnement : 365 662.56 €
Soit un excédent de fonctionnement de 9 109.25 €.

Dépenses d'investissement : 3 137.59 € / Recettes d'investissement : 6 544.20€
Soit un excédent d'investissement de 3 406.61 €.

L'excédent global de l'exercice budgétaire est de 12 515.86 €.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

L'excédent de fonctionnement de 9 109.25 € est réparti :

- ✓ Au compte 1068 : néant
- ✓ il n'y a pas de restes à réaliser.
- ✓ le solde disponible de 9 109.25 € est affecté au budget primitif 2021.
- ✓ L'excédent d'investissement de 3 406.61 € est affecté au budget primitif 2021

5. PROJETS D'ECOLE 2021 et INVESTISSEMENTS 2021

- ✓ En investissement : 14 240 € tous services confondus
- ✓ En Fonctionnement : 7 343.78 € pour les fournitures scolaires

6. ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Le montant de la participation employeur pour la prévoyance sera de 10€ par agent à partir du 1^{er} mars 2021.

7. TRANSPORT SCOLAIRE

Le Comité Syndical décide de laisser la gratuité des frais d'inscription au service de ramassage scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette gratuité des frais d'inscription au service de ramassage scolaire sera prolongée par tacite reconduction pour les années suivantes sauf avis contraire.

8. MISE EN CONCURRENCE MARCHE TRANSPORT SCOLAIRE

Un marché à procédure adaptée sera lancé prochainement pour le transport scolaire.

9. BUDGET PRIMITIF 2021

Il s'équilibre à 388 252 € en fonctionnement et à 16 000 € en investissement.

Les communes abondent le budget à hauteur de 283 737 € répartis en fonction du nombre d'enfants résidant dans chaque commune soit :

- ✓ 97 535 € pour Fontaines en Sologne avec 44 enfants.
- ✓ 186 202 € pour Tour en Sologne avec 84 enfants.

10. SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Suite au départ à la retraite d'un agent

